

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **8 février 2016 à 19 h 30** à laquelle prennent part :

Monsieur Claude Ménard  
Monsieur Danis Beauvillier  
Me Serge Bizier  
Monsieur Fernand Ruel  
Monsieur Laurier Chagnon

Sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Madame Louise Bergeron, trésorière et Me Olivier Milot, greffier, sont également présents.

**16-02-032**      **Approbation de l'ordre du jour**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'approuver l'ordre du jour de la présente séance, en y enlevant le point 8.2.

ADOPTÉE

**16-02-033**      **Approbation des procès-verbaux**

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2016 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 janvier 2016.

ADOPTÉE

**16-02-034**      **Ratification des chèques et des dépôts salaires**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

**Chèques :**

- En date du 19-01-2016 au 07-02-2016 :
  - nos M1343 à M1346 & A38984 à A39024                      156 696,96 \$
  - nos A38860;39017;39019    Annulés
- dépôts salaires de la période 201601 à 201605

ADOPTÉE

**16-02-035**      **Approbation des comptes**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

**Chèques :**

- En date du 08-02-2016
  - nos A39025 à A39152    428 410,28 \$

ADOPTÉE

16-02-036

**Résolution et attestation concernant l'administration d'une municipalité**

ATTENDU la demande de Desjardins relativement à la désignation des représentants et la détermination de leurs pouvoirs;

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que le maire, Gilles Fortier ou le maire suppléant, Laurier Chagnon, ET la trésorière, Louise Bergeron ou le directeur général, Mario Juare soient les représentants de la municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse. Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :

- émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité;
- signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité.

La trésorière, Louise Bergeron exercera seule les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité:

- faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
- concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité.

Tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés de la façon suivante :

- sous la signature du maire ou du maire suppléant ET de la trésorière ou du directeur général.

Si l'un des représentants adopte l'usage d'un timbre de signature, la municipalité reconnaît toute signature ainsi faite comme constituant une signature suffisante et sera liée par celle-ci tout comme si elle avait été écrite, soit par ce représentant, soit avec son autorisation, peu importe qu'elle ait été effectués sans autorisation, ou de toute autre manière.

Les pouvoirs mentionnés dans la résolution énoncée précédemment sont en sus de ceux que les représentants pourraient autrement détenir.

Cette résolution demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu à la caisse.

ADOPTÉE

16-02-037

**Vente pour taxes par la MRC de l'Érable**

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard et résolu unanimement d'ordonner au greffier, conformément à l'article 1023 du Code municipal (L.R.Q. chapitre C-27-1) et 512 de la Loi sur les cités et villes, de transmettre avant le 4 mars 2016, au bureau de la Municipalité régionale comté de l'Érable, l'état ci-après des l'immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement des taxes municipales :

Nom	Matricule	Taxes Municipales	Frais divers	Total
CIE 9253-6085 Québec inc. Daniel Marcil	9815-41-9480	27 244,02 \$	9 114,37 \$	36 358,39 \$
Gestion Alba inc.	9815-92-6824	3 892,63 \$	6 337,39 \$	10 230,02 \$

QUE le greffier soit autorisé à donner un avis final signifié par huissier aux propriétaires de ces immeubles et d'exiger un frais d'administration et de signification de 100 \$ aux propriétaires avant la transmission de ces dossiers à la MRC;

QUE la Ville et la MRC soient autorisés à charger des frais d'administration, de poste et de désignation notariée pour ces dossiers;

ET d'autoriser le directeur général ou toute personne qu'il désignera pour enchérir lors de la vente pour taxes.

ADOPTÉE

16-02-038

**Adoption du règlement 2016-285 – Concernant l'emprunt pour l'achat d'une surfaceuse électrique**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement 2016-285 concernant l'emprunt pour l'achat d'une surfaceuse électrique.

ADOPTÉE

16-02-039

**Adoption du règlement 2016-286 – modifiant le règlement 2015-275 décrétant une dépense et un emprunt de 390 000 \$ pour différents aménagements au Parc Multisports**

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement 2016-286 modifiant le règlement 2015-275 décrétant une dépense et un emprunt de 390 000 \$ pour différents aménagements au Parc Multisports.

ADOPTÉE

16-02-040

**Congrès COMBEQ 2016**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseil autorise Michel Carignan, directeur du Service d'urbanisme, à participer au congrès annuel de la Corporation des Officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec qui aura lieu à Rivière-du-Loup du 28 au 30 avril 2016 ;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les déboursés relatifs à ce congrès, notamment les frais d'inscriptions, d'hébergement, de déplacement et de subsistance.

ADOPTÉE

16-02-041

**Embauche d'un employé de restaurant**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de ratifier l'embauche de Madame Valérie Meunier comme préposée au restaurant de l'aréna rétroactivement au 28 novembre 2015.

QUE les conditions de travail soient celles indiquées à la convention collective de travail.

ADOPTÉE

16-02-042

**Embauche d'un employé de restaurant**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de ratifier l'embauche de Monsieur Anthony Allard comme employé à l'aréna rétroactivement au 9 octobre 2015.

QUE les conditions de travail soient celles indiquées à la convention collective de travail.

ADOPTÉE

16-02-043

**Propriété d'une pointe de terrain dans l'emprise d'une voie municipale**

ATTENDU QU'une pointe de la propriété du 12 Des Érables se trouve dans l'emprise d'un chemin municipal;

ATTENDU QUE le propriétaire du terrain concerné est disposé à vendre ou céder à la Ville ladite pointe de terrain et acquitter 50% des frais de notaire;

Il est proposé par le conseiller Me Serge Bizier et il est unanimement résolu d'autoriser le directeur général à engager tout frais engendré par cette correction nécessaire au registre foncier et l'autoriser à signer l'acte notarié.

ADOPTÉE

16-02-044

**Approbation des travaux d'amélioration dans le 7<sup>e</sup> rang Est**

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que le conseil approuve les dépenses pour les travaux d'amélioration exécutés sur le 7<sup>e</sup> rang Est pour un montant subventionné de 35 000 \$, conformément aux exigences du Ministère des Transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

16-02-045

**Demande de dérogation mineure – Jocelyn Ouellet et Nancy Simoneau au 1006, Route 116 Ouest**

ATTENDU QUE la superficie demandée est minime;

ATTENDU QUE le nouveau bâtiment sera construit de façon à s'agencer aux bâtiments existants ;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme.

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que le conseil accepte pour la propriété située au 1006, Route 116 Ouest, la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Ouellet et Madame Simoneau afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire d'une superficie de 89,2 m<sup>2</sup>, en plus du bâtiment accessoire existant de 50,6 m<sup>2</sup>, ce qui représente une dérogation de 20 m<sup>2</sup> pour la superficie par rapport à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

**16-02-046**      **Adoption du premier projet de règlement PRU1-1601 – Modifiant le règlement de zonage no 432-89 de l'ancienne Ville de Princeville**

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que soit adopté le premier projet de règlement PRU1-1601 modifiant le plan de zonage du règlement de zonage 432-89 de l'ancienne Ville de Princeville en créant les zones R-105, R-106 et R-107 afin de permettre la poursuite du développement résidentiel dans le secteur du Club de Golf Lafontaine.

ADOPTÉE

**16-02-047**      **Vente d'un terrain résidentiel - 60 rue Liberge**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Dominic Larochelle et Julie Allard ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 5 030 437 (60 rue Liberge) du cadastre du Québec pour le prix de 19 601,09 \$ avant les taxes applicables.

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

**16-02-048**      **Signature d'un contrat pour le spectacle de la Fête Nationale**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'approuver la signature du contrat pour le spectacle de la Fête Nationale avec Productions C.R. Inc. pour un montant de 9 000 \$, plus les taxes applicables.

D'autoriser la trésorière à effectuer le paiement de cette dépense, notamment le dépôt de 2 700 \$ par chèque certifié à verser avant le 22 février 2016.

ADOPTÉE

**16-02-049**      **Club Lions de Princeville inc.- Gratuité salle Pierre-Prince**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accorder la gratuité de la salle Pierre-Prince au Club Lions de Princeville pour la tenue d'une activité Casino, le 20 février 2016, en soirée.

ADOPTÉE

**Dépôt d'états financiers** - Le greffier dépose les états des résultats pour l'année 2015 de l'organisme Partage Saint-Eusèbe.

**16-02-050**      **Vestiaire Saint-Eusèbe - Frais de service de bacs à déchets**

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que ce conseil accepte de défrayer la facture transmise par Gaudreau Environnement

Inc., pour la collecte des vidanges et de récupération de l'année 2016 de l'organisme Vestiaire Saint-Eusèbe de Princeville ;

QU'un montant de 44,98 \$ (taxes incluses) soit acquitté par la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

**16-02-051**      **Subvention 2016 à Partage Saint-Eusèbe**

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que le conseil autorise l'attribution d'une somme de 8 000 \$ à l'organisme Partage Saint-Eusèbe de Princeville pour l'année 2016 afin qu'elle apporte, dans la mesure de ses possibilités, son soutien alimentaire et économique aux familles dans le besoin de Princeville.

ADOPTÉE

**16-02-052**      **Aide financière - Relais pour la Vie**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de verser un montant de 1 100 \$ à l'organisme Société canadienne du cancer pour le Relais pour la vie pour appuyer l'équipe formée de représentants de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

**16-02-053**      **Demande de gratuité de salle – Festival Folklorique-Trad Princeville**

ATTENDU la proposition de l'OSBL Saint-Cyrille en Chansons d'organiser un festival folklorique-traditionnel à Princeville du 28 au 31 juillet;

ATTENDU l'engagement de Saint-Cyrille en chansons de verser 10% des revenus bruts, comprenant les revenus de bar, à un ou des organismes communautaires de la Ville, au choix de la Ville;

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de laisser gratuitement à l'organisme Saint-Cyrille en Chasons l'utilisation de la Salle Pierre-Prince du 28 au 31 juillet 2016 pour le Festival Folklorique-Trad de Princeville.

ADOPTÉE

**Demande d'aide financière Guatemala** – rejetée

**16-02-054**      **Gratuité salle Pierre-Prince – ORASSE party de Noël 2015**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'accorder la gratuité de la salle Pierre-Prince à ORASSE lors de la tenue de leur party des Fêtes 2015.

Que la facture portant le no 5FD000472 au montant de 143.72 \$ (taxes incluses) soit annulée.

ADOPTÉE

16-02-055

**Agri-Ressources Arthabaska-Érable**

ATTENDU le plan de visibilité proposé pour l'année 2016 par l'organisme Agri-Ressources Arthabaska-Érable

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que la ville de Princeville participe à titre de partenaire bronze pour un coût de 200 \$ à la campagne de financement 2016 de l'organisme Agri-Ressources Arthabaska-Érable.

ADOPTÉE

16-02-056

**Aide financière – Moisson Mauricie**

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu de verser une aide financière au montant de 500 \$ à Moisson Mauricie-Centre-du-Québec.

ADOPTÉE

**Période de questions**

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

16-02-057

**Levée de la séance**

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, et il est unanimement résolu que la séance ordinaire soit levée.

ADOPTÉE

---

Me Olivier Milot, greffier

---

Gilles Fortier, maire